

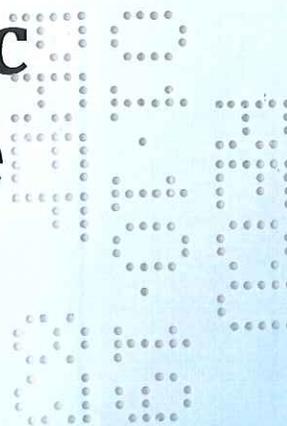
RPQS



Ville de SOLLIES-PONT

Prix et Qualité du service public de l'Eau Potable

Exercice 2018



Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation de 120 m³ est présentée ci-dessous.

Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

	01/01/18	01/01/19	Variation N/N-1
Part délégataire	99,76	101,50	
Abonnement Eau potable	16,74	17,04	1,73%
Consommation Eau potable	57,61	58,61	1,74%
Abonnement Assainissement	6,16	6,27	1,79%
Consommation Assainissement	19,25	19,58	1,71%
Part collectivité	187,13	187,13	
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	
Consommation Eau potable	83,93	83,93	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	11,52	11,52	0,0%
Organismes publics	53,40	50,40	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,80	32,40	-6,90%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	18,60	18,00	-3,23%
TVA	25,97	25,9	
TVA Eau potable	11,25	11,19	2,79%
TVA Assainissement	14,72	14,71	1,45%
Total TTC			
Total TTC Eau potable	215,85	214,69	2,8%
Total TTC Assainissement	161,93	161,76	1,5%
Total TTC Global	377,78	376,45	2,2%

Pour la partie assainissement le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'assainissement collectif.

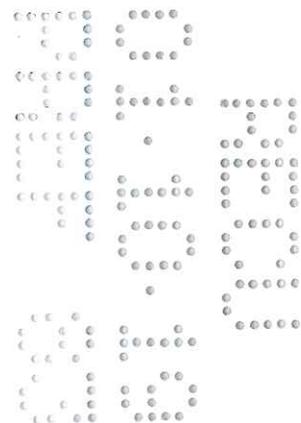
Ce qu'il faut retenir de 2018

Avec 1,789 € TTC/m³ (sur la base d'une facture 120m³), le prix du service d'eau potable a subi une baisse de 0,5% entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019.

Les démarches du délégataire en place pour minimiser les pertes en réseau a permis d'améliorer la performance du réseau : les pertes en réseau ont diminué et le rendement s'est amélioré (pour une consommation supérieure à l'exercice 2015).

Les analyses réalisées sur la qualité de l'eau distribuée se sont révélées conformes à 100% sur les paramètres microbiologiques pour une conformité à 100% sur les paramètres physico-chimiques.

Du côté des points négatifs, le taux d'impayés est en hausse et le taux moyen de renouvellement des réseaux est en baisse par rapport aux exercices précédents.



Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2018 est donné ci-dessous :

Description du service

	2017	2018
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	11 286	11 098
Nombre d'abonnés desservis	5 246	5 418
Prix TTC du service pour 120 m ³ [D102.0]	1,80 €/ m ³	1,79 €/ m ³

La qualité de l'eau

	2017	2018	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	93,3%	100%	😊

La ressource, la distribution et la consommation

	2017	2018	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2B]	100	100	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour) [P106.3]	7,75	6,28	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	8,34	6,87	😊
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	77,6%	80,4%	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	0,48%	0,20%	😞
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	80%	80%	😊

Relations avec les usagers

	2017	2018	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés [P151.1]	1,14	0,74	😊
Délais maximal d'ouverture de branchement [D151.0]	1 jour	1 jour	😊
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	100%	100%	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	0,11%	0,41%	😞
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0]	2 075 €	5 442 €	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	3,05	5,35	😊

Gestion financière

	2017	2018	
Durée d'extinction de la dette [P153.2]	2 mois	2 mois	😊

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE	2
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	3
2. LES DONNEES TECHNIQUES	4
2.1. LES RESSOURCES	4
2.1.1. <i>Origine de l'eau distribuée</i>	4
2.1.2. <i>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]</i>	4
2.1.3. <i>Répartition des volumes produits et vendus</i>	4
2.2. LE RESEAU	5
2.2.1. <i>Caractéristiques du réseau de distribution</i>	5
2.2.2. <i>Renouvellement du réseau</i>	5
2.2.3. <i>Renouvellement des branchements en plomb</i>	5
2.2.4. <i>Performances du réseau</i>	6
2.3. LES RESERVOIRS	7
2.4. LES VOLUMES	7
2.5. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE	8
2.5.1. <i>Les types de traitement par ressource et la conformité sanitaire</i>	8
2.5.3. <i>Conformité de la qualité de l'eau distribuée</i>	9
3. LES DONNEES CLIENTELES	10
3.1. LES ABONNES DU SERVICE D'EAU POTABLE	10
3.2. INTERRUPTIONS DU SERVICE NON PROGRAMMEES – P151.1 : 1,14 %.....	10
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES – P155.1 : 3,05 %.....	10
3.4. TAUX D'IMPAYES – P154.0 : 0,11%.....	10
3.5. RESPECT DES DELAIS MINIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS - P152.1 : 100%	10
4. LA TARIFICATION DU SERVICE	11
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	11
4.1.1. <i>Les modalités de tarification</i>	11
4.1.2. <i>Les tarifs</i>	11
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M ³	12
4.3. ABANDON DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	12
5. LES DONNEES FINANCIERES	13
5.1. RECETTES DU SERVICE	13
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION	13
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE.....	14
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE.....	15
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS	15
ANNEXES	16

1. Présentation générale

1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2018 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classiques durant 1 mois.

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 introduit dans son article 3 l'obligation pour ces mêmes communes (ou EPCI) la transmission du RPQS au Système d'Information sur l'eau (SISPEA).

1.2. L'organisation administrative du service

La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'eau potable.

La gestion du service public d'eau potable a été déléguée. Le service est exploité en affermage à l'échelle de la commune.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de **Veolia Eau**, a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 01 juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégué assure :

- Les achats d'eau à la CC Vallée du Gapeau.
- L'exploitation dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers.
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité

Au-delà de cette mission de base, le nouveau contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- La création d'une interface de consultation en Mairie, via internet, des plans des réseaux et des données du service collectées par la télégestion des installations ; **REALISÉ**
- Des actions de communication sous forme de quatre plaquettes A4 sur la durée du contrat, que la commune distribuera aux administrés par boîtage, une journée de sensibilisation au goût de l'eau, et une conférence sur le fonctionnement du service de l'eau ;
VEOLIA a été mobilisé les 7 et 8 décembre 2016 pour les journées de l'environnement.
- Le déplacement en limite du domaine public des appareillages compteurs inaccessibles actuellement selon un ordre de priorité défini avec la collectivité ;
- L'amélioration du rendement du réseau, supérieur à 75 % dès 2011 et jusqu'à 85% en 2016, ainsi que l'indice linéaire de perte respectivement à 8,6 et 4,9 m³/jour/km ;
Les objectifs de performance réseau ont été revus lors de la signature de l'avenant n°1. A compter de l'exercice 2015, l'objectif de rendement est de 75% et l'ILP de 8,5m3/j/km
- L'amélioration de la protection du Puits des Sénès : clôture du périmètre immédiat, mise hors d'eau du bâtiment en cas d'inondation, station d'alerte biologique avec transmission d'alarme et arrêt automatique du pompage dans la nappe ; **REALISE**
- La mise en place de clôtures et portails d'accès des réservoirs de Crémorin et de Verte Vallée ; **REALISE**
- L'installation de deux compteurs de sectorisation supplémentaires (lotissement Bancaous et rue de l'Arlésienne) pour améliorer le contrôle des transits d'eau dans les quartiers ; **REALISE**
- La création d'un système de télé relevé des compteurs des abonnés, qui implique le remplacement de la totalité du parc compteurs de la commune et la construction d'un réseau radio de transfert des informations ; **REALISE**
- La modélisation mathématique du fonctionnement hydraulique du réseau de distribution pour parfaire la compréhension de son fonctionnement et optimiser son développement futur ; **REALISE**
- L'éradication des branchements en plomb à l'échéance légale du 31 décembre 2013 ; **REALISE.**

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :

- **La grande majorité des 11 098 habitants desservis de la commune [D101.0]**

La commune compte 11 286 habitants en 2018.

La commune compte plus de 10 000 habitants et est dotée d'une Commission consultative des Services Publics Locaux.

- **5 418 abonnés**

Les volumes produits la ressource des Sènès pendant l'exercice 2018 se retrouvent au même niveau qu'en 2017 avec une augmentation du volume de 0,4%. Par ailleurs, les achats d'eau ont fortement diminué (plus de 40%) pour atteindre
Au global, les volumes mis en distribution ont fortement diminué, atteignant les 696 974 m³ (contre 738 724 m³ en 2017).

2.2. Le réseau

2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution

Canalisations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	77,9	78,0	78,2	78,4	78,3	78,5	78,5	0,00%
Linéaire du réseau hors branchements (km)	60,8	60,7	60,8	61,0	60,8	60,8	60,8	0,02%
Longueur d'adduction (ml)	858	858	858	858	888	888	887	-0,11%
Longueur de distribution (ml)	77 075	77 109	77 339	77 576	77 421	77 565	77 657	0,12%
<i>dont canalisations</i>	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	59 923	59 935	0,02%
<i>dont branchements</i>	17 158	17 236	17 366	17 455	17 532	17 642	17 722	0,45%
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0	0	0	
Longueur renouvelée par la collectivité (ml)	150	831	131	0	0	470	0	
Longueur de canalisation de distribution hors branchements (ml)	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	59 923	59 935	0,02%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,05%	0,33%	0,37%	0,37%	0,37%	0,48%	0,20%	-58,04%
Equipements	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	N/N-1
<i>dont poteaux d'incendie</i>	173	173	169	169	169	169	169	0%
<i>dont bouches de lavage</i>	0	0	0	0	0	0	0	-
<i>dont bornes fontaine</i>	0	0	0	0	0	0	0	-
Branchements	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	N/N-1
Nombre de branchements	5 061	5 076	5 102	5 126	5 145	5 167	5 183	0,31%
Compteurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	N/N-1
Nombre de compteurs	4 993	5 094	5 142	5 142	5 212	5 260	5 415	2,95%

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, permettant d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, se situe en 2018 à 100 (pour une note maximale de 120).

⇒ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux **P102.3B : 100/120**

Il traduit l'existence de plans mis à jours annuellement et complétés par un certain nombre d'éléments caractéristiques des tronçons de canalisations. Les éléments à compléter pour améliorer cet indice sont la localisation des branchements et la mise en place d'un plan de renouvellement pluriannuel des conduites par la collectivité. L'inventaire des caractéristiques des compteurs et le référencement des carnets métrologiques ont été réalisés.

2.2.2. Renouvellement du réseau

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0	0	0	
Longueur renouvelée par la collectivité (ml)	150	831	131	0	0	470	0	
Longueur de canalisation de distribution hors branchements (ml)	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	59 923	59 935	0,02%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,05%	0,33%	0,37%	0,37%	0,37%	0,48%	0,20%	-58,04%

⇒ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable **P107.2 : 0,20%**

Le niveau de renouvellement du réseau sur le territoire du service reste faible. A titre d'illustration, à ce rythme, il faudrait plus de 500 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations.

2.2.3. Renouvellement des branchements en plomb

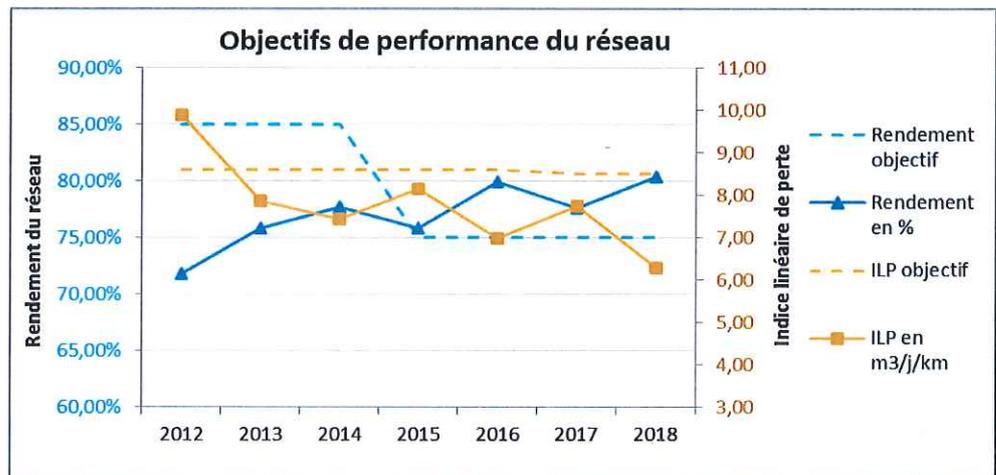
Tous les branchements en plomb connus sur le périmètre du service de la commune ont été supprimés par le délégataire avant la date d'échéance réglementaire du 31/12/2013.

2.2.4. Performances du réseau

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone (A+B)/(C+D)	71,80%	75,82%	77,69%	75,79%	79,96%	77,63%	80,39%	3,6%
A = Volume consommé autorisé 365 j (m3). Volume consommé autorisé pour l'année 2010	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	569 315	548 600	-3,6%
B = Volume vendu à d'autres services		7 136	7 136	7 136	17 691	18 482	14 585	-21,1%
C = Volume produit sur période synchrone (m3).	607 518	620 188	617 246	616 340	599 781	613 902	616 476	0,4%
D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3).	158 624	89 420	110 710	121 789	161 135	143 304	84 072	-41,3%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/kmj) (A-B)/(L/1000)/365	9,88	7,85	7,42	8,14	6,97	7,75	6,28	-18,9%
A = Volume mis en distribution synchrone (m3)	766 142	702 472	720 820	730 993	743 225	738 724	685 963	-7,1%
B = Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	569 315	548 600	-3,6%
L = Longueur de canalisation de distribution (ml)	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	59 923	59 935	0,0%

Les recherches de fuites effectuées par le délégataire ont porté leurs fruits, amenant le rendement du réseau de distribution à 80,4%. Les résultats obtenus respectent les attentes fixées dans le contrat (objectifs du délégataire : 75% de rendement et 8,6 m³/km/j pour l'indice linéaire de pertes).



⇒ Rendement du réseau de distribution P104.3 : 80,4%

⇒ Indice linéaire de perte en réseau P106.3 : 6,28 m³/jour/km

On constate sur le graphique ci-dessus que le rendement et l'indice linéaire de perte se sont fortement améliorés sur l'exercice 2018.

Contexte réglementaire :

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Le délégataire dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, les tient à jour et les transmet régulièrement à la commune.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau. Sur la base des données de l'exercice 2013, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de Solliès-Pont s'établit à 71%.

Cette valeur est inférieure aux **objectifs de performance du service fixés contractuellement à 75%**.

Afin d'améliorer les performances du réseau, dès le début du contrat en 2010 le délégataire a mis en place un plan d'actions, qui se décompose de la manière suivante :

- **Surveillance au quotidien des débits de nuit** et comparaison à un objectif journalier défini en fonction de la saison et des consommations de l'année 2009 (meilleure année récente).
- Mise en œuvre de **campagnes de recherche de fuites par localisation acoustique** dès qu'une dérive par rapport à l'objectif est constatée. Les recherches de fuites peuvent être optimisées depuis la mise en place de la sectorisation en 2011.
- **Réactivité pour l'interruption des écoulements** des fuites dès qu'elles sont localisées. Les objectifs de réactivité suivis sont les suivants : interruption d'une fuite décelée sur conduite en moins de 24 heures, interruption d'une fuite décelée sur branchement en moins de 72 heures.

Pour améliorer encore les performances, il a été proposé de mettre en place **des pré-localisateurs de fuites** fixes à installer sur le réseau. Les canalisations sont surveillées par secteurs par les appareils afin de mieux repérer les fuites.

2.3. Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites. Le service d'eau potable de la commune de Solliès-Pont dispose de 2 réservoirs.

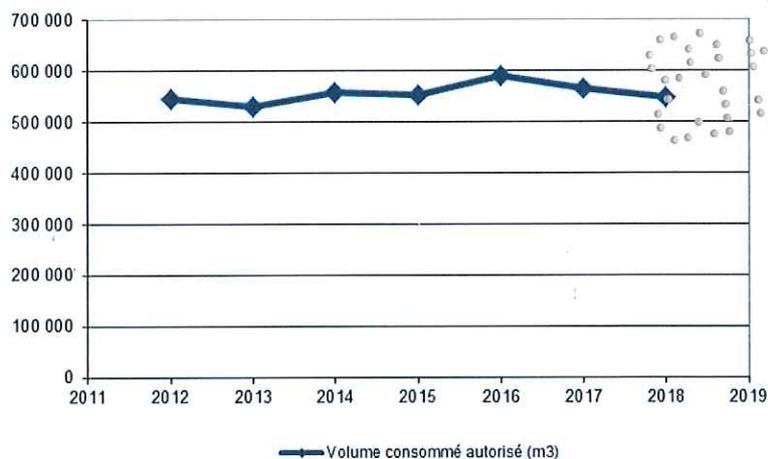
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m³)	Nettoyage
Réservoir de Crémorin	2 000	26/04/2018
Réservoir Verte Vallée	1 000	12/02/2018
Capacité totale des réservoirs	3 000	

2.4. Les volumes

Le calcul du rendement s'effectue sur la base des volumes comptabilisés lors des périodes de relève, rapportés à 365 jours :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	532 634	517 901	545 372	539 282	576 163	551 722	535 579	-2,9%
Volume sans comptage (m3)	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	0,0%
Volume du service du réseau (m3)	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)	545 655	530 922	558 393	552 303	589 184	564 743	548 600	-2,9%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	556 294	548 600	-1,4%

Evolution du volume consommé autorisé (m3)



Les volumes d'eau consommés sans comptage et consommés pour le service sont des estimations.

La tendance de consommation par les usagers est à la baisse de manière générale (constat réalisé à l'échelle nationale).

Dans le cas de Solliès-Pont on observe une légère diminution de la consommation en 2018 par rapport à 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Volume comptabilisé 365 jours	537 036	517 901	545 372	539 282	577 742	556 294	535 579	-3,7%
Indice linéaire des volumes non comptés sur 365 jours	10,48	8,45	8,01	8,74	7,57	8,34	6,87	-17,6%

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'estimer la part de volumes mise en distribution mais non facturée. Une diminution de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. En revanche, il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites car il y a toujours des volumes consommés non comptés.

⇒ En 2018 l'indice linéaire des volumes non comptés P105.3 vaut 6,87 m³/jour/km

L'indice linéaire des volumes non comptés a fortement diminué par rapport à 2017.

2.5. La surveillance de la qualité de l'eau potable

2.5.1. Les types de traitement par ressource et la conformité sanitaire

Lieu	Type de traitement
Station de pompage Les Sénès	Chlore gazeux

Les contrôles effectués sur la ressource par l'ARS et le délégataire n'ont montré aucune non-conformité en 2018. Le nombre de résultats d'analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre	Surveillance par le délégataire	
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre total de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	15	15
Physico-chimique	90	90

2.5.3. Conformité de la qualité de l'eau distribuée

⇒ **Microbiologie** : taux de conformité P101.1 de 100%

La qualité bactériologique des eaux est classée en fonction du coefficient C_b suivant :

$$C_b = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes bactériologiques}}{\text{Nombre total d'analyses bactériologiques effectuées}} \times 100$$

C = Taux de conformité bactériologique	
$C > 95 \%$	Très bonne qualité
$90 \% \leq C < 95 \%$	Bonne qualité
$70 \% \leq C < 90 \%$	Contamination ponctuelle
$40 \% \leq C < 70 \%$	Contamination régulière
$C < 40 \%$	Contamination chronique

Paramètres microbiologiques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	97,62%	100,00%	100,00 %	100,00 %	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	40	41	41	38	43	34	32
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	40	42	41	38	43	34	32

32 contrôles sanitaires réglementaires ont été effectués sur les paramètres bactériologiques en 2018. Parallèlement au contrôle réglementaire officiel, le délégataire du service assure en outre une autosurveillance permanente grâce à des analyses d'autocontrôle interne. Aucun contrôle n'a montré de non-conformité. Une conformité est enregistrée si au moins un des paramètres mesurés n'est pas conforme. **Sur le plan bactériologique, l'eau distribuée est de très bonne qualité.**

⇒ **Physico-chimie** : taux de conformité P102.1 de 100%

Le taux de conformité physico-chimique des eaux se mesure en fonction du coefficient C_{pc} suivant :

$$C_{pc} = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes physico-chimiques}}{\text{Nombre total d'analyses physico-chimiques effectuées}} \times 100$$

Les paramètres physico-chimiques contrôlés sur l'eau produite et distribuée incluent notamment des métaux lourds, des intrants agricoles (pesticides, engrais...) et la turbidité de l'eau.

Des analyses de l'eau du robinet sont également réalisées et incluent des paramètres tels que des minéraux (calcium, magnésium...) et à nouveau des métaux lourds, des intrants agricoles.

Paramètres physico-chimique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	94,12	94,44%	100,00 %	88,00%	93,3%	93,3%
Nombre de prélèvements conformes	16	16	17	23	22	14	11
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	1	0	3	1	0
Nombre total de prélèvements	16	17	18	23	25	15	11

En 2018, sur les paramètres physico-chimiques, **100% des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution) ont révélé une situation conforme.**

Une non-conformité relative à la présence de plomb est apparue sur un prélèvement à la Mairie. Les campagnes de recherche sur l'origine de ce plomb et des canalisations susceptibles de le relarguer a permis d'identifier un ancien tronçon, en partie publique, potentiellement à l'origine de ce plomb. Une proposition de renouvellement a été faite à la mairie.

3. Les données clientèles

3.1. Les abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis (nombre estimé d'après les données de l'INSEE) figurent dans le tableau ci-dessous.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	4 971	5 040	5 101	5140	5215	5246	5418	0,6%
domestiques ou assimilés	4 971	5 039	5 100	5139	5214	5245	5417	0,6%
autres que domestique	0	1	1	1	1	1	1	0,0%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	11 170	11 214	11 702	11 768	11 460	11 286	11 098	-1,5%

Le nombre d'abonnés a augmenté de 6,2 % en 5 ans, et de 0,6% entre 2017 et 2018.

3.2. Interruptions du service non programmées – P151.1 : 0,74 %

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées mesure la continuité du service. C'est un élément majeur de satisfaction des abonnés du service. Tout comme au cours de l'exercice précédent, ce taux a diminué entre 2018 et 2017 restant toutefois globalement satisfaisant.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés	3,42	0,6	0,98	2,92	5,18	1,14	0,74

3.3. Taux de réclamations écrites – P155.1 : 5,35 %

Les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. Depuis 5 ans le taux de réclamations écrites est en baisse, et faible.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	4,63	2,38	2,16	3,89	3,45	3,05	5,35

3.4. Taux d'impayés – P154.0 : 0,41%

Le taux d'impayés est calculé sur le montant global des factures qui incluent les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le montant des impayés a augmenté entre 2017 et 2018, arrivant à un taux d'environ 0,4%.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,13%	0,04%	0,13%	0,10%	0,25%	0,11%	0,41%

3.5. Respect des délais minimum d'ouverture des branchements - P152.1 : 100%

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement est fixé à un jour.

4. La tarification du service

4.1. Les modalités de tarification

4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
 - D'une part fixe par abonné (abonnement)
 - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau potable consommé
- Une part collectivité comprenant :
 - Une partie proportionnelle au volume d'eau potable consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société Veolia Eau sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Une hausse des tarifs du délégataire est observée au 1^{er} janvier 2018 sont indexés sur des indices de prix reflétant l'activité du service d'alimentation en eau potable. La part de la collectivité reste constante. Les redevances pour les organismes publics restent inchangées.

Tarifs du service d'eau potable au 1er janvier 2018 et au 1er janvier 2019			
		01/01/18	01/01/19
Part délégataire			
Part fixe (€ HT/semestre)	Abonnement DN 15	8,37	8,52
	Abonnement DN 20	15,94	16,22
	Abonnement DN 25	18,70	19,03
	Abonnement DN 30	23,08	23,48
	Abonnement DN 40-50	31,87	32,42
	Abonnement DN 60	69,66	70,87
	Abonnement DN 80-100	115,20	117,19
Part proportionnelle (€ HT / m ³)	Tranche 1 : de 0 à 20 m ³	0,3406	0,3465
	Tranche 2 : de 21 à 200 m ³	0,5080	0,5168
	Tranche 3 : plus de 200 m ³	1,2197	1,2408
Part collectivité			
Part proportionnelle	(€ HT / m ³)	0,5600	0,5600
Part communauté de commune	(€ HT / m ³)	0,1394	0,1394
Autres redevances			
Préservation des ressources	(€ HT / m ³)	0,0960	0,0960
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(€ HT / m ³)	0,2900	0,2700
TVA			
Taux de TVA	%	5,5	5,5

4.2. Evolution de la facture 120 m³

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m³ est fourni ci-dessous.

Evolution de la facture 120 m ³ pour le service d'eau potable			
Composantes	01/01/18	01/01/19	Variation N/N-1
Part délégataire			
Part fixe	16,74	17,04	1,79%
Part proportionnelle 0-20 m ³	6,81	6,93	1,73%
Part proportionnelle 20-200 m ³	50,80	51,68	1,73%
Part proportionnelle au delà de 200 m ³	0,00	0,00	
Sous-total part délégataire	74,35	75,65	1,75%
Part collectivité			
Part proportionnelle	83,93	83,93	0,00%
Sous-total part collectivité	83,93	83,93	0,00%
Préservation des ressources	11,52	11,52	0,00%
Organismes publics	34,8	32,4	-6,90%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,8	32,4	-6,90%
Total HT pour 120 m³	204,60	203,50	-0,54%
TVA	11,25	11,19	-0,54%
Total TTC pour 120 m³	215,85	214,69	-0,54%
Prix TTC du m³ pour 120 m³	1,799	1,789	-0,54%

On note une baisse de 0,54% du prix de l'eau par rapport à 2017, liée à l'augmentation de la part délégataire.

Le montant de la facture du service d'eau potable pour une consommation moyenne de 120m³ est de 214,69€ au 1^{er} janvier 2019.

⇒ **D102.0** - Prix TTC du service au mètre cube pour une facture de 120 m³ : **1,789 €/m³**.

4.3. Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité

Le nombre d'abandons de créances à caractère social ou de versements à un fonds de solidarité est de 65 en 2018 (en hausse par rapport à 2017).

⇒ **P109.0** : le montant des abandons de créances à caractère social ou de versement par le délégataire à un fonds de solidarité est de **5 442€**.

5. Les données financières

5.1. Recettes du service

En 2018 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau : 412 195 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif (branchements principalement) : 76 095 €
- Produits accessoires : 59 373 €

Pour l'exercice 2018 la commune a perçu 286 438 € de recettes liées à la surtaxe.

5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE). Le CARE 2018 est présenté ci-dessous :

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
PRODUITS	1 064 256	1 026 267	-3.57 %
Exploitation du service	403 547	412 195	
Collectivités et autres organismes publics	533 060	478 604	
Travaux attribués à titre exclusif	73 003	76 095	
Produits accessoires	54 647	59 373	
CHARGES	1 267 379	1 155 876	-8.80 %
Personnel	199 876	215 250	
Energie électrique	29 355	32 637	
Achats d'eau	112 288	67 856	
Produits de traitement	2 379	1 767	
Analyses	7 940	3 603	
Sous-traitance, matières et fournitures	205 128	196 145	
Impôts locaux et taxes	521	3 774	
Autres dépenses d'exploitation	44 410	17 992	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	7 325	2 946	
<i>engins et véhicules</i>	13 809	16 227	
<i>informatique</i>	8 460	10 057	
<i>assurances</i>	- 245	15 844	
<i>locaux</i>	11 674	13 123	
<i>autres</i>	3 417	8 514	
Redevances contractuelles	1 552	2 085	
Contribution des services centraux et recherche	22 581	25 117	
Collectivités et autres organismes publics	533 060	478 604	
Charges relatives aux renouvellements	39 034	39 512	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	23 972	24 266	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	15 062	15 246	
Charges relatives aux investissements	72 617	70 706	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	72 617	73 706	
Provision pour investissements futurs	- 7 381	- 7 492	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	3 990	4 818	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 203 122	- 129 608	36.19 %
RESULTAT	- 203 123	- 129 609	36.19 %

Le tableau en page suivante détaille les différentes recettes du délégataire (produits hors TVA) :

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	401 995	410 109	2.02 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	411 626	410 190	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 9 631	- 80	
Ristournes	1 552	2 085	34.34 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 552	2 085	
Exploitation du service	403 547	412 195	2.14 %
Produits : part de la collectivité contractante	318 221	286 438	-9.99 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	316 165	303 642	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 056	- 17 204	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	54 543	49 132	-9.92 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	54 191	52 081	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	352	- 2 949	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	160 295	143 033	-10.77 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	159 215	151 519	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 081	- 8 485	
Collectivités et autres organismes publics	533 060	478 604	-10.22 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	73 003	76 095	4.24 %
Produits accessoires	54 647	59 373	8.65 %

L'écart existant entre le montant de « la part de la collectivité contractante » inscrit dans le CARE, et le montant effectivement perçu par la collectivité a plusieurs facteurs explicatifs :

- Le décalage entre les dates de début et de fin des comptes administratifs du délégataire et les dates de perception des recettes et de reversement à la commune de sa surtaxe.
- Le montant des recettes présenté dans le CARE pour l'année N est en partie estimé (consommation du second semestre) pour être intégré à la comptabilité au 31 décembre de cette même année. La ligne « variation de la part estimée sur consommations » correspond à la mise à jour des sommes estimée l'année N-1, et reportées l'année N.

5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire

● Renouvellement

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect. Il s'agit de la garantie pour continuité de service.

Dans ce cadre de la garantie pour continuité de service, en 2018 ces travaux ont concerné le renouvellement de

- 16 branchements eau potable (diamètre 25-35)
- 65 compteurs d'eau (diamètre 12-20)
- 90 émetteurs radio-relève

D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites.

En 2018, le délégataire a suivi le programme et renouvelé les équipements suivants :

- Réservoir de Verte Vallée : renouvellement du compteur C7 ;
- Réseau : renouvellement de 2 débitmètres, un compteur et un stabilisateur.

Enfin, le délégataire a réalisé **16 branchements neufs** sur l'exercice 2018 dans le cadre des travaux qui lui sont attribués à titre exclusif.

● Investissements

Le délégataire a réalisé l'ensemble des investissements contractuels sur les exercices passés (mise en place de la télé relève par exemple). A ce jour le délégataire n'a plus d'investissement contractuel à réaliser.

5.4. Travaux réalisés et programmés par la collectivité

- **Etudes et travaux réalisés**

En 2018 les investissements de la collectivité sont regroupés dans le tableau suivant

	Travaux	Etudes
création réseau AEP ferme gapeau A1	12 508,40 €	
création réseau AEP ferme gapeau A2	1 558,92 €	
création réseau chemin des Anduès	16 140,55 €	
création reseau enclos	25 299,60 €	
création reseau rue Polycarpe	54 745,20 €	
protection puits des senes	70 524,00 €	
études acquisition foncière - protection des Sénès		1 740,00 €
réhabilitation canal protection puits des senes	15 120,00 €	
Total	195 896,67 €	1740,00 €

5.5. Etat de la dette et des amortissements

- **Etat de la dette du service au 31/12/2018**

Le montant du capital restant dû par le service eau potable de la commune au 31/12/2018 est de **26 675,62 €**.

Encours de la dette au 31 décembre 2018	26 675,62 €
Epargne brute annuelle au 31 décembre 2017	157 182,65 €

⇒ **[P153.2] La durée d'extinction de la dette, qui correspond au temps théorique nécessaire à la collectivité pour annuler sa dette, est de 2 mois.**

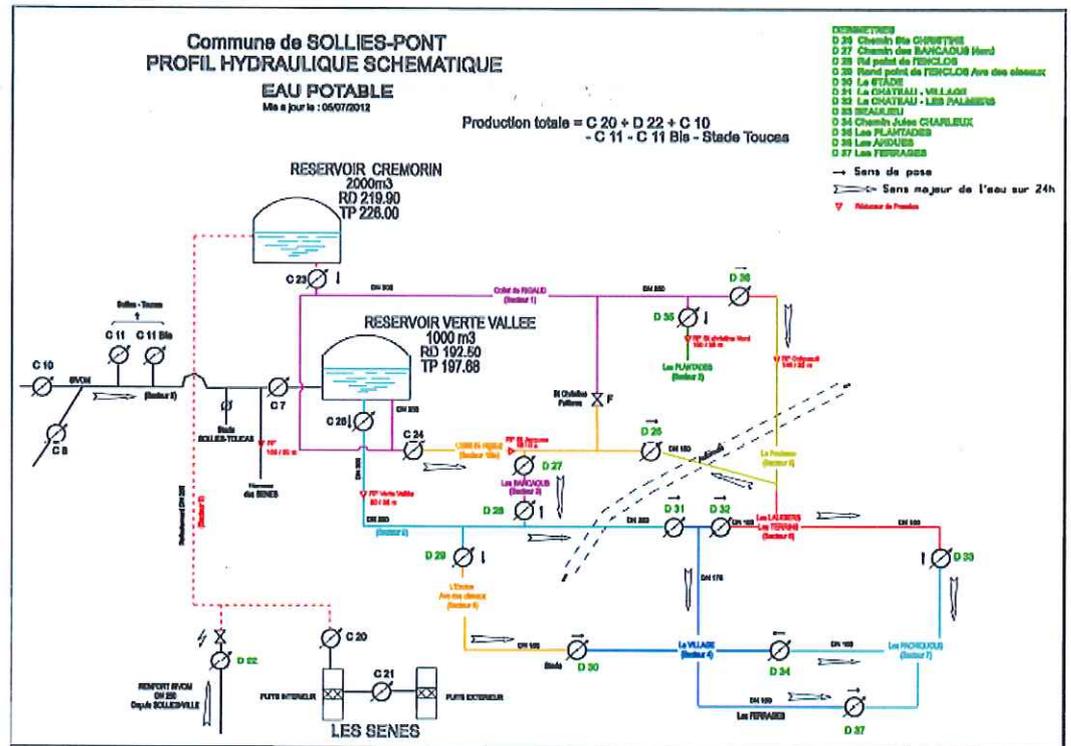
Le service de l'eau potable de la commune n'est pas endetté.

- **Amortissements**

Sur l'exercice 2018, les amortissements réalisés par le service sont de **89 801,40 €**.

Annexes

1. SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU SOLLIES-PONT



2. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE